

Délibération n° 2018-05-03

Extrait du registre des délibérations

du conseil communautaire du 25 octobre 2018

Objet

 Adhésion à
 l'association des
 aérodromes français

Rapporteur

LAGARDE Maguy

Date de convocation

18 octobre 2018

**Date d'affichage du
compte rendu**

31 octobre 2018

**Nombre de
conseillers**

 En exercice : 126
 Présents : 81
 Votants : 91
 Pour : 91
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 25 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle multi-activités de la commune d'Ardes-sur-Couze sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent		SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	CASTANEDA Francis (S)
	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe		
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude		LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
	MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean
	MOREL Jacques	NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélia	
	PELLISSIER Patrick	
	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	PINTE Emmanuel (S)

Absents ayant donné pouvoir (10) : ALLARD Sébastien à BAYSSAT Marie, BRUN Pascale à CORREIA Emmanuel, CHANAL Jean-Paul à CHANY Georgette, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, JAMON Marc à NICOLLET Michel, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, MONIET-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PEREIRA-MAURIAT Christine à BOURG François, PÉTHEIL Sandra à BRONNER Ulrick, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre.

Absents représentés (7) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, DUBOST Philippe, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, ZANIN Nathalie.

Absents (35) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BRUNETTI Graziella, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELOU Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, SALVINI Luc, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

CONSIDÉRANT que l'association des aérodromes français (AAF) est une association de propriétaires et de gestionnaires de petits et de moyens aérodromes fondée en 2010, et que ses membres sont situés sur l'ensemble du territoire national ;

CONSIDÉRANT que l'AAF conseille ses membres pour les aider à sécuriser leurs relations juridiques, à limiter les risques d'engagement de leur responsabilité, à mettre en place des procédures règlementaires et à optimiser leurs dépenses, et qu'à la demande de ses membres, des audits de plateformes peuvent être réalisés ;

CONSIDÉRANT que la mutualisation des moyens et les cotisations de ses membres permettent à l'équipe d'experts aéroportuaires et des collectivités territoriales de l'AAF d'œuvrer efficacement à leurs côtés ;

CONSIDÉRANT que l'AAF fédère les collectivités territoriales, les chambres de commerce et les aéroclubs propriétaires ou gestionnaires d'aérodromes pour représenter et défendre leurs intérêts au niveau national et européen ;

CONSIDÉRANT que l'association mène également des travaux sur différentes thématiques et tient à jour le guide du propriétaire et du gestionnaire d'aérodrome ;

CONSIDÉRANT que la cotisation annuelle est de 500 € pour les aérodromes « aviation de loisirs » ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider l'adhésion de l'Agglo Pays d'Issoire à l'association des aérodromes français (AAF) à compter de 2019 ;
- de valider le versement d'une cotisation annuelle de 500 € et d'inscrire la somme correspondante au budget primitif 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mandater chaque année la somme correspondante à réception des appels à cotisation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 05/11 /2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/11 /2018